

Depuis le début du 20^e siècle, la médecine a fait d'importants progrès dans la prise en charge de la maternité.

Des progrès techniques permettent un meilleur suivi de l'enfant. L'échographie, mise au point en 1951, permet de détecter d'éventuelles malformations ou maladies avant même la naissance. Les mères bénéficient aussi des progrès de la médecine : depuis 1972, l'utilisation de la péridurale leur permet de moins souffrir pendant l'accouchement.

Aujourd'hui, la plupart des accouchements se font à l'hôpital alors qu'au début du siècle ils avaient lieu à la maison, sans médecin. Il y a donc un meilleur suivi médical.

Ces progrès ont un impact sur les sociétés.

Ainsi, la mortalité maternelle a été considérablement réduite : elle a été divisée par 9 en France entre 1950 et 2010, et de moitié dans le monde entre 1990 et 2010. De même, la mortalité périnatale a beaucoup diminué. Elle a été divisée par 2,5 en France depuis 1950.

Ces conséquences démographiques ne sont pas les seules conséquences positives de ces progrès : les avancées de la médecine ont aussi permis à des couples qui ne pouvaient pas jusque là avoir d'enfants d'en avoir, grâce par exemple aux FIV réalisées depuis 1978. La procréation médicalement assistée permet donc de répondre au désir d'enfants de plus de couples.

Pendant, ces progrès peuvent mener à des dérives, comme l'eugénisme. La procréation médicalement assistée et l'utilisation des progrès médicaux sont donc encadrées par des lois comme celles de 1994 en France, des lois de bioéthique.

Depuis le début du 20^e siècle, la médecine a fait d'importants progrès dans la prise en charge de la maternité.

Des progrès techniques permettent un meilleur suivi de l'enfant. L'échographie, mise au point en 1951, permet de détecter d'éventuelles malformations ou maladies avant même la naissance. Les mères bénéficient aussi des progrès de la médecine : depuis 1972, l'utilisation de la péridurale leur permet de moins souffrir pendant l'accouchement.

Aujourd'hui, la plupart des accouchements se font à l'hôpital alors qu'au début du siècle ils avaient lieu à la maison, sans médecin. Il y a donc un meilleur suivi médical.

Ces progrès ont un impact sur les sociétés.

Ainsi, la mortalité maternelle a été considérablement réduite : elle a été divisée par 9 en France entre 1950 et 2010, et de moitié dans le monde entre 1990 et 2010. De même, la mortalité périnatale a beaucoup diminué. Elle a été divisée par 2,5 en France depuis 1950.

Ces conséquences démographiques ne sont pas les seules conséquences positives de ces progrès : les avancées de la médecine ont aussi permis à des couples qui ne pouvaient pas jusque là avoir d'enfants d'en avoir, grâce par exemple aux FIV réalisées depuis 1978. La procréation médicalement assistée permet donc de répondre au désir d'enfants de plus de couples.

Pendant, ces progrès peuvent mener à des dérives, comme l'eugénisme. La procréation médicalement assistée et l'utilisation des progrès médicaux sont donc encadrées par des lois comme celles de 1994 en France, des lois de bioéthique.

Depuis le début du 20^e siècle, la médecine a fait d'importants progrès dans la prise en charge de la maternité.

Des progrès techniques permettent un meilleur suivi de l'enfant. L'échographie, mise au point en 1951, permet de détecter d'éventuelles malformations ou maladies avant même la naissance. Les mères bénéficient aussi des progrès de la médecine : depuis 1972, l'utilisation de la péridurale leur permet de moins souffrir pendant l'accouchement.

Aujourd'hui, la plupart des accouchements se font à l'hôpital alors qu'au début du siècle ils avaient lieu à la maison, sans médecin. Il y a donc un meilleur suivi médical.

Ces progrès ont un impact sur les sociétés.

Ainsi, la mortalité maternelle a été considérablement réduite : elle a été divisée par 9 en France entre 1950 et 2010, et de moitié dans le monde entre 1990 et 2010. De même, la mortalité périnatale a beaucoup diminué. Elle a été divisée par 2,5 en France depuis 1950.

Ces conséquences démographiques ne sont pas les seules conséquences positives de ces progrès : les avancées de la médecine ont aussi permis à des couples qui ne pouvaient pas jusque là avoir d'enfants d'en avoir, grâce par exemple aux FIV réalisées depuis 1978. La procréation médicalement assistée permet donc de répondre au désir d'enfants de plus de couples.

Pendant, ces progrès peuvent mener à des dérives, comme l'eugénisme. La procréation médicalement assistée et l'utilisation des progrès médicaux sont donc encadrées par des lois comme celles de 1994 en France, des lois de bioéthique.